

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Garantir un fonctionnement performant des lycées publics	J200

La Commission Permanente,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,

VU le Code de l'Education et notamment les articles L151-3, L216-4 et suivants, L421-1 et suivants, L421-24, R216-4 et suivants, R421-57 et suivants,

VU le Code général de la propriété de personnes publiques et notamment les articles L2124-32 et R2124-78,

VU le Code général de la fonction publique et notamment les articles L721-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

En conclusion, je vous propose :

D'ATTRIBUER

une subvention exceptionnelle de fonctionnement à hauteur de 5 916 € au lycée Rosa Parks de La Roche-sur-Yon au titre de la prise en charge de la réparation du variateur du centre d'usinage Haas.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 5 916 €.

D'ATTRIBUER

une subvention exceptionnelle de fonctionnement à hauteur de 2 156,99 € au lycée Racan de Montval sur Loir (72) au titre de la prise en charge des réparations d'un véhicule.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 2 156,99 €.

D'ATTRIBUER

une subvention exceptionnelle de fonctionnement à hauteur de 2 574,34 € au lycée Alcide d'Orbigny de Bouaye (44) au titre de la prise en charge des frais de réparation d'un ascenseur hydraulique.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 2 574,34 €.

D'ATTRIBUER

une subvention exceptionnelle de fonctionnement à hauteur de 1 430,89 € à l'EREA Les Terres Rouges de Saint Barthelemy d'Anjou (49) au titre de la prise en charge des réparations de deux appareils de nettoyage haute pression.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 1 430,89 €.

D'ATTRIBUER

une subvention exceptionnelle de fonctionnement à hauteur de 980,04 € au lycée Raoul Vadepied d'Evron (53) au titre de la prise charge des consommations de fluides du logement de fonction mis à disposition d'une famille ukrainienne en 2023.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 980,04 €.

D'APPROUVER

la convention relative à la cité scolaire de Montval-sur-Loir figurant en annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

des logements de fonction sous forme de conventions d'occupation précaire aux agents figurant en annexe 2.

D'APPROUVER

la dénomination "Alice MILLIAT" pour le nouveau lycée de Pont-Château (44).

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 04/06/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs